

I V E C O • G R O U P

Société Iveco Group	POLITIQUE ANTI-REPRÉSAILLES		
Fonction Juridique & Conformité	Version 2.0	Date d'entrée en vigueur Mai 2023	Pages 4

Champ d'application

La présente Politique s'applique à Iveco Group N.V. et à ses filiales (collectivement dénommées « Iveco Group » ou la « Société ») et aux administrateurs, cadres et employés de ces entités ainsi qu'à ceux agissant pour ou au nom de ces entités (collectivement dénommés les « Individus Couverts »).

Objectif

Les représailles portent gravement préjudice à la culture déontologique d'Iveco Group et sont contraires aux valeurs essentielles de la Société.

La présente Politique renforce l'engagement de la Société à protéger les lanceurs d'alerte en les aidant à rendre compte de potentielles infractions ou irrégularités en toute sécurité. Le but est d'assurer un environnement de signalement sûr qui encourage et permet aux lanceurs d'alerte de parler et de remonter des problèmes et préoccupations sans crainte de représailles.

Définitions

Dans le cadre de la présente Politique :

Qu'est-ce-qu'un lanceur d'alerte ?

Un lanceur d'alerte est une personne qui informe et partage ses informations concernant un mauvais comportement qu'il/elle soupçonne qu'il se produit au sein de la Société.

Un lanceur d'alerte peut être une partie prenante de la Société, comme un employé, un ancien employé, un fournisseur, un consultant, un client, un candidat à l'embauche, etc.

Que signifie en toute bonne foi ?

Cela signifie que les lanceurs d'alerte doivent avoir des motifs raisonnables de croire, à la lumière des circonstances et des informations à leur disposition au moment du signalement, que les affaires qui leur ont été rapportées sont vraies (même si le rapport est imprécis ou incorrect).

Que sont les représailles ?

Les représailles sont une action négative ou une menace contre un lanceur d'alerte parce que ce lanceur d'alerte fait ou est sur le point de faire en toute bonne foi les actions suivantes :

déposer une plainte ; soulever un problème, fournir des informations ; ou autrement aider dans une enquête ou procédure concernant un comportement qu'il ou elle pense, en toute bonne foi, être en violation du Code de Conduite ou des politiques d'Iveco Group, ou des lois, règles ou réglementations applicables.

Les représailles peuvent prendre de nombreuses formes et créer un environnement hostile, menaçant ou inconfortable qui affecte de manière négative l'état des lanceurs d'alerte. Certaines actions contraires du fait d'un signalement d'un problème sont plus apparentes, comme par exemple :

- le licenciement de l'employé
- la baisse de salaire
- l'imposition de mesures disciplinaires
- les réprimandes ou autres pénalités, y compris les pénalités financières
- une mutation, une réduction des responsabilités professionnelles
- des courriels de harcèlement
- une évaluation des performances négative
- l'annulation d'un contrat de fournisseur pour biens ou services
- l'annulation d'une licence ou d'un permis à un partenaire commercial

tandis que d'autres peuvent être subtiles, comme par exemple :

- l'exclusion de réunions commerciales et d'événements de la société
- le fait de ne plus demander un avis professionnel
- la suspension de promotions
- la suspension de formations
- le changement d'horaires de travail
- une référence négative pour un emploi
- la coercition, l'intimidation, l'ostracisme, la discrimination, un traitement désavantageux ou injuste
- une perte financière, y compris une perte d'activité et de revenus
- le blacklisting sur la base d'un accord formel ou informel de secteur ou d'industrie, qui peut empêcher la personne de trouver à l'avenir un emploi dans ledit secteur ou ladite industrie

I V E C O • G R O U P

Mais rappelez-vous, toutes les actions négatives ne sont pas forcément des représailles. Rien dans la présente Politique ne devrait être interprété comme empêchant Iveco Group de prendre des décisions commerciales basées sur des raisons légitimes. Par exemple, un commentaire négatif sur les performances communiqué à un employé du fait de ses mauvaises performances ou la résiliation d'un partenariat avec un partenaire commercial du fait d'une violation contractuelle importante ne constituent pas des représailles, même s'ils ont rapporté un problème de bonne foi.

Politique

Iveco Group interdit et ne tolérera aucune forme de représailles.

La Société interdit également les représailles contre des lanceurs d'alerte même si leurs préoccupations s'avèrent sans fondement après enquête.

Mécanisme de signalement de représailles

Les lanceurs d'alerte qui croient avoir subi des représailles ou ont des questions concernant la présente Politique doivent signaler ce fait immédiatement par le biais des canaux de signalement disponibles y compris par le biais de l'Aide en Ligne en matière de conformité (ivecogroupcompliancehelpline.com).

Tout lanceur d'alerte qui dépose un rapport de représailles peut être prié de coopérer à l'enquête concernant cette plainte.

Tous les Directeurs/Superviseurs ou membres de la fonctions de contrôle de la Société y compris le Service Audit Interne, Ressources Humaines et Juridique & Conformité qui reçoivent un rapport lié à des actes de représailles potentielles (ou tout type de violation) doivent communiquer les détails de la plainte reçue rapidement en utilisant le Formulaire de Rapport de Directeur ou l'Aide en ligne en matière de Conformité (tous deux disponibles sur l'intranet de la Société).

La Société prend au sérieux tous les rapports reçus - y compris les rapports de violations potentielles de la présente Politique. Tous les rapports seront étudiés minutieusement de manière professionnelle et traités de la manière la plus confidentielle qui soit.

Responsabilités

Tous les Directeurs/Superviseurs sont responsables de :

- Maintenir une « politique de la porte ouverte »
- Former leur personnel et encourager le signalement de violations potentielles de la conformité en montrant l'exemple et en faisant la démonstration d'une culture qui met en valeur et traite les préoccupations des lanceurs d'alerte concernant des violations potentielles de la loi et un engagement à empêcher les représailles.

I V E C O • G R O U P

- Signaler rapidement tout acte de représailles réalisé contre un lanceur d'alerte pour le signalement d'une violation potentielle de la conformité.

Tous les employés sont responsables de :

- Rapporter rapidement toute violation potentielle de la loi, du Code de Conduite ou des politiques de la Société par le biais des canaux de signalement mis à disposition par la Société
- Signaler rapidement les actes de représailles dont ils sont informés que ce soit contre eux ou contre tout autre lanceur d'alerte

Tout employé qui viole la présente Politique sera soumis à une procédure disciplinaire, pouvant aller jusqu'au licenciement, dans la mesure autorisée par la loi locale.

Informations supplémentaires :

La présente Politique complète les informations contenues dans notre Code de Conduite et notre Politique d'aide en ligne en matière de conformité.